Bourses Erasmus Mode d'Emploi

Pour l'année scolaire 2012-2013, des bourses de stage ERASMUS allant de 1500€ à 2 000€ (sur la base d'un stage de 6 mois) seront attribuées à des étudiants de l'ESP.

Les conditions préalables pour obtenir cette bourse :

- avoir une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil.

- Le stage doit être à temps plein et faire partie intégrante du programme de l'école.

- Le stage dure 3 mois minimum. Dans tous les cas, il doit s'achever au plus tard le 30 septembre 2011.

- Le stage doit faire l'objet d'une convention de stage ESP, en plus de la convention ERASMUS.

- L'entreprise d'accueil doit se trouver dans l'un des 31 pays participants :

Pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Etats membres de l'AELE/EEE : Islande, Liechtenstein et Norvège.
Pays candidat à l'adhésion : Turquie.

- Sont concernées, les entreprises publiques ou privées.

Ne sont pas éligibles :
- les institutions européennes,
- les organisations gérant les programmes européens,
- la représentation diplomatique nationale (ambassade…) du pays d'origine de l'étudiant dans le pays d'accueil.

- Une bourse peut être demandée dès la troisième année d'études supérieures à l'ESP, mais une seule Bourse ERASMUS Stage est possible au cours du cursus complet.

L'ESP, Ecole Supérieure de Publicité de Communication et de Marketing à Paris
9, rue Léo Delibes 75116 Paris

Toute demande de bourse implique au préalable l'engagement par l'étudiant d'observer l'accord négocié pour son stage et de tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci. Ceci implique de fournir les documents requis par la Commission Européenne pour cette mobilité (convention, attestation de présence, rapport).

ATTENTION : Tout manquement à cet engagement et/ou tout désistement du stage, donnera lieu au remboursement de la totalité des fonds alloués.

Les dossiers de candidature à la Bourse Erasmus Stage doivent être remis impérativement avant le 28 janvier 2011 au Bureau des stages. Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Un Jury décidera de l'attribution d'une Bourse Erasmus Stage en fonction des critères suivants: la qualité du stage et son adéquation avec la pédagogie, les frais réels de mobilité, la situation sociale et financière de l'étudiant(e), son indemnité de stage.

Les candidats retenus seront informés le 31 janvier 2011.

Les pièces à remettre impérativement au dossier de candidature :

- Le Formulaire Annexe 1 « Contrat de Formation et d'Engagement Qualité pour les stages étudiant ERASMUS »*, complété et signé par vous et par l'Entreprise. Ce document mentionne les objectifs du stage : informations sur les connaissances, qualités et compétences à acquérir, programme détaillé de la période de stage, tâches du stagiaire, plan de suivi et d'évaluation. Bien préciser si vous bénéficierez d'indemnités de stage et/ou d'avantages en indiquant le montant alloué.
- Le formulaire d'estimation du budget global de votre mobilité (frais de logement, nourriture, trajet aller-retour, transports sur place) dûment complété accompagné des justificatifs (impression des documents attestant des coûts avancés)*.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant votre projet de mobilité.
- Un CV à jour accompagné d'une photo.
- La copie du passeport ou de la carte d'identité.
- Pour les étudiants qui ont eu recours à un prêt étudiant pour financer leurs études : un justificatif de l'organisme prêteur.

*à retirer au Bureau des stages.

Si votre candidature est retenue, et qu'une bourse vous sera donc attribuée, le Formulaire Annexe 1 sera validé et signé par l'école.

Il vous faudra alors transmettre dans les plus brefs délais au Bureau des stages

- Votre demande de convention de stage ESP via le site de l'école.
- La Convention de stage ERASMUS (entre vous et l'ESP), après avoir complété la partie qui concerne l'étudiant(e) et les articles 2 et 6 des conditions. Il est indispensable de dater et de signer ces conditions en bas de page.
- Un RIB/RIP original au nom de l'étudiant(e) et la preuve du maintien de votre protection sociale et couverture d'accident de travail (attestation de votre mutuelle étudiante/ Copie de la Carte Européenne de santé/ Attestation Responsabilité civile, Assurance voyage, rapatriement…).

Une fois vos conventions prêtes (ESP et ERASMUS), le Bureau des stages vous contactera pour vous remettre vos documents.

A la fin de votre stage, vous devrez impérativement :

- Faire établir par l'entreprise une « Attestation de présence ERASMUS » qui précise les dates effectives de stage, ainsi qu'une fiche d'appréciation de fin de stage ESP, qui doit être signée et cachetée par l'entreprise.

- Dans le mois qui suit la fin de votre stage, il est également obligatoire de compléter et de faire parvenir au Bureau des stages le formulaire officiel « Rapport détaillé présenté par l'étudiant à l'établissement ». Vous y détaillerez votre appréciation du stage réalisé et de votre expérience de mobilité.

L'ESP sera alors fière de vous remettre votre EUROPASS Mobilité qui vous permettra de valoriser votre expérience de stage à l'étranger lors de vos futurs entretiens professionnels !